

passés de la barbarie à une sorte de féodalité internationale. » Plusieurs fois, lorsque cette « féodalité » a provoqué des confrontations, le Canada a mis son don de négociateur au service de l'ONU. Ce fut le cas, par exemple, lors de l'impasse des candidatures en 1955. À sa fondation, l'ONU comptait 51 membres et cinq ans plus tard, 60. Puis, de 1950 à 1955, toutes les candidatures furent rejetées à la suite du veto des États-Unis ou de l'Union soviétique. Pour débloquer cette impasse, le Canada suggéra d'admettre simultanément les 18 pays candidats et il présenta une résolution en ce sens. L'Assemblée générale adopta la résolution et, même si le Conseil de sécurité posa son veto à la candidature de deux pays (le Japon et la Mongolie extérieure²), l'impasse était débloquée et 16 nouveaux pays admis. Plus tard, le Canada facilita l'entrée de la République populaire de Chine en reconnaissant ce pays; d'autres pays suivirent son exemple ce qui aboutit à l'admission de la Chine en 1971.

Le rôle que joua le Canada en 1956 dans la crise de Suez est assez connu pour que l'on ne s'y arrête que brièvement. Menant une course contre la montre, la délégation canadienne dirigée par M. Lester B. Pearson, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, négocia un arrangement qui permit d'éviter une confrontation armée et qui aboutit à la création de la première Force d'urgence des Nations Unies, la FUNU I. Le Canada participa activement à cette force pendant 11 ans, lui apportant l'expérience acquise au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance et de la trêve en Palestine (ONUST), ainsi qu'au sein du Comité spécial des Nations Unies pour la Palestine.

La FUNU et l'ONUST sont deux des opérations du maintien de la paix vers lesquelles l'ONU s'est tournée lorsque l'on s'est rendu compte que la « féodalité internationale » dont parlait Saint-Laurent rendait difficile la paix et la sécurité internationales. Les activités de maintien de la paix appartiennent à deux catégories : envoi d'observateurs chargés de surveiller l'application d'une trêve - utilisation d'une force internationale assez importante envoyée sur le terrain pour empêcher tout affrontement des protagonistes. Le Canada est le seul membre de l'ONU ayant participé aux 11 opérations de maintien de la paix organisées par l'ONU de 1945 à 1975. Jusqu'à présent, il a pris part à 16 des 17 opérations de maintien de la paix et à deux opérations indépendantes en Indochine et en Corée, à un coût total de \$500 millions environ. Aujourd'hui, on trouve des troupes canadiennes à la Force d'observation de l'ONU à Chypre, à la Force de l'ONU chargée d'observer le dégagement des Forces israéliennes et syriennes au Golan et à l'Organisation des Nations Unies pour la surveillance de la trêve.

Selon le Canada, l'efficacité des opérations de maintien de la paix dépend de leur planification à long terme. C'est pourquoi il a organisé, en 1964 à Ottawa, une conférence chargée d'examiner les aspects militaires pratiques du maintien de la paix.

En plus des opérations de maintien de la paix proprement dites, le Canada a participé à la Force des Nations Unies en Corée, à laquelle il a fourni trois destroyers, une escadrille de transport aérien, une brigade de l'armée, et environ 27 000 militaires. Un officier canadien fait partie de la Commission militaire de commandement des Nations Unies pour l'armistice (UNCMAC).

Dans un monde imparfait, les opérations de maintien de la paix représentent une solution provisoire efficace aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. Le désarmement et le contrôle des armements en sont une solution à long terme. Le Canada attache donc à ces domaines la plus grande importance, comme le prouve sa participation active à toutes les activités de l'ONU touchant le désarmement et le contrôle des armements. Notre pays a signé plusieurs accords sur le contrôle des armements et le désarmement négociés aux Nations Unies, et, en tant que membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Canada a préconisé l'élaboration de garanties efficaces contre le détournement, à des fins militaires, des matières et de la technologie des réacteurs nucléaires.

POUR UN MONDE PLUS HUMAIN

Les premières victimes des conflits armés sont les enfants. En 1946, un comité dont faisait partie le Canada recommanda la création d'un fond bénévole temporaire en vue de fournir de l'aide aux enfants des pays ravagés par la guerre. Ainsi naissait le Fonds international de secours à l'enfance (UNICEF) dont le sigle évoque aussi de belles cartes du temps des fêtes illustrées par des artistes renommés du monde entier. Les bénéficiaires retirés de ces cartes financent une partie des programmes de l'UNICEF dont l'objectif, de nos jours, consiste surtout à fournir de l'aide aux enfants des pays en développement et à leurs mères. Ces programmes mettent l'accent sur l'apport de services essentiels dans les domaines de la santé, de l'alimentation, des services sociaux, de l'éducation et autres. En 1984, le Canada était au sixième rang des donateurs les plus importants. En 1983-1984 il a versé \$14,5 millions et, en plus, les Canadiens individuels ont contribué \$11 millions.

L'aide aux réfugiés est une autre des activités humanitaires de l'ONU dans lesquelles le Canada est très actif. En 1948, il aida à la création et appuya les activités de l'Organisation internationale des réfugiés (OIR) chargée de la réinstallation des personnes déplacées et sans abri. À la dissolution de cet organisme en 1952, il avait versé une somme totale de 18 millions de dollars et accueilli 124 000 personnes. Le Canada finance à présent l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) auquel il a versé en 1983, 4 200 000 dollars. Un Canadien, Howard Kennedy, fut le premier directeur de cet organisme qui apporte aide, éducation et autres services à des centaines de milliers de personnes.

Pour remplacer l'OIR, les Nations Unies ont créé, en 1951, le haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); le Canada, dès le début, a été membre du comité d'administration du HCR. Depuis 1969, il fait également partie de la Convention de 1951 des Nations Unies et au Protocole de 1947 relatifs au statut des réfugiés. En 1983, le Canada a donné cinq millions de dollars au programme régulier du HCR.

Le Canada a toujours fait des efforts pour recevoir des réfugiés en temps de crise. Il a accueilli 38 000 Hongrois en 1956 et 1957, 13 000 Tchécoslovaques en 1968 et 1969, 228 Tibétains en 1970,

5 600 Ougandais d'origine asiatique en 1972-1973. En 1976, 4 510 Chiliens et 6 518 Indochinois avaient été autorisés à entrer à titre de réfugiés. Plus récemment, en 1984, le Canada a accueilli 15 400 réfugiés venus d'Indochine (5 839), de l'Europe de l'Est (3 550), de l'Amérique Latine (2 786), d'Afrique (1 083), du Moyen-Orient (952), d'autres pays (275); 960 personnes se trouvant temporairement au Canada ont demandé et obtenu le statut de réfugié cette année-là.

AU SERVICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Nombreux membres de la délégation canadienne à San Francisco ont poursuivi une carrière politique ou diplomatique,³ et que leur présence a permis au Canada de se faire entendre plus souvent dans les réunions de l'ONU, ou lors de rencontres avec les grandes puissances. Elle explique aussi, partiellement, la grande participation du Canada à l'ECOSOC et à ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux institutions spécialisées. Le Canada est (ou a été) membre : du Comité des ressources naturelles, du Comité de l'examen et de l'évaluation, de la Commission de la condition de la femme, de la Commission des stupéfiants, de la Commission de la statistique, du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification, de la Commission des droits de l'homme, des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Comité exécutif du haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies sur l'environnement, de la commission des Nations Unies sur les établissements humains (HABITAT), de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique de l'Amérique latine et des Caraïbes.

À l'initiative du Canada, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a approuvé par consensus une résolution (adoptée par l'Assemblée générale à la fin de 1983) créant une commission indépendante chargée d'évaluer les perspectives environnementales jusqu'en l'an 2000 et au-delà : la Commission mondiale de l'environnement et du développement. Deux Canadiens en font partie : M. Maurice Strong, en tant que commissaire, et M. Jim MacNeil, en qualité de secrétaire général.

Le Canada a participé aux sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme. À son initiative, la Commission examina divers rapports présentés annuellement sur l'imposition d'états de siège ou d'urgence qui tendent à menacer les droits de la personne. En outre, le Canada est parvenu à rallier un consensus sur les résolutions traitant des personnes détenues en raison de leurs opinions ou pour avoir exprimé pacifiquement ces opinions, ainsi que sur les efforts permanents en vue de faire face et,

2. Le Japon fut admis l'année suivante et la Mongolie extérieure en 1971.
3. Deux d'entre eux, M. Louis Saint-Laurent et M. Lester B. Pearson sont plus tard devenus premiers ministres du Canada, le premier de 1948 à 1967, le second de 1963 à 1968.